Vous désirez **célébrer religieusement votre mariage** dans la Haute-Vallée de l'Aude. La paroisse Notre-Dame des Monts est heureuse de vous y accueillir.

Célébrer le mariage à l'église, c'est d'abord *faire le choix d'un projet de vie*, celui du mariage chrétien tel que Jésus-Christ le présente dans son Evangile.

Une *préparation* est nécessaire, pas seulement pour organiser une cérémonie, mais surtout pour vous aider à réfléchir à cet engagement en lien avec ce que propose et demande l'Eglise.

Pour les couples domiciliés dans la Haute-Vallée, vous rencontrerez le curé de la paroisse et participerez à une journée avec d'autres couples à Limoux (à Notre-Dame de Marceille, un samedi au printemps ; plusieurs dates proposées au choix).

Pour les couples non domiciliés dans la Haute-Vallée, il est demandé d'effectuer intégralement cette préparation dans leur paroisse de résidence. Pour cela, il est nécessaire de prendre contact au plus tôt avec un prêtre de leur paroisse. C'est lui qui établira le dossier administratif qui sera par la suite envoyé à la paroisse Notre-Dame des Monts et permettra qu'y soit célébré votre mariage.

Voici les **documents** qui vous seront demandés :

- acte de naissance
- acte de baptême en vue d'un mariage (demandé par la personne qui établit le dossier)
- déclaration d'intention (le document vous sera remis par le prêtre) : il s'agit de la formulation personnalisée de votre projet commun.
- acte civil de mariage (à apporter au moment de la célébration à l'église)

Afin de vous aider à préparer la célébration un *livret de textes* vous sera remis (sous forme papier ou en version informatique). Vous y trouverez notamment des lectures bibliques ainsi que le formulaire d'échange des consentements que vous pourrez choisir.

Les *musiques pour la célébration* doivent s'harmoniser avec le caractère religieux du mariage dans une église. Les chants non religieux sont réservés à un espace en dehors de la célébration. *Le choix sera à faire exclusivement entre chants chrétiens et musiques instrumentales (pas de chansons).* Les églises de la Haute-Vallée ont rarement un matériel sono. Merci de prévoir l'appareil adéquat.

L'Eglise ne reçoit aucune subvention pour assurer son fonctionnement et vit du don des Catholiques (lors des célébrations; Denier de l'Eglise). Toute célébration comporte des frais et la paroisse ne peut compter que sur votre participation. Son montant est laissé à votre appréciation : comme repère, l'*offrande conseillée* est d'au moins 100 euros (chèque à libeller à l'ordre de la paroisse).